

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021
(CONVOCATION DU 14 OCTOBRE 2021)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

Messieurs Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE, Nicolas GUICHET, Jean-Gérard MICHOUX, Roland PARAVY, Michel ROUX

Mesdames Cécile BEGARD, Libérata CORTESE, Catherine DEBAISIEUX, Martine FIORESE, Corinne GIRERD, Fadila LABROUKI, Françoise MERLE, Dénissa NEBOUT

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT EXCUSÉS

Monsieur Pascal BOUVIER donne pouvoir à Madame Corinne GIRERD.

Madame Marlène DESBOIS donne pouvoir à Madame Denissa NEBOUT.

Madame Nadia EBEBEDEN donne pouvoir à Monsieur Michel ROUX.

Monsieur Patrick ETELLIN donne pouvoir à Monsieur Christophe PIERRETON.

Monsieur Camille FALCON donne pouvoir à Monsieur Jean-Gérard MICHOUX.

Monsieur Aïssa HAMADI donne pouvoir à Madame Fadila LABROUKI.

Monsieur Vincent JULLIEN donne pouvoir à Monsieur Nicolas GUICHET.

Monsieur Jean MAURETTO donne pouvoir à Madame Françoise MERLE.

Madame Isabelle SENELLART donne pouvoir à Madame Martine FIORESE.

Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer le point n° 10 de l'ordre du jour :

- Demande de subvention au titre des fonds de concours politique de la ville.

Le Conseil Municipal approuve la modification de l'ordre du jour proposée.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte-rendu de réunion du 20 septembre 2021, **adopte**, à l'unanimité, le procès-verbal qui en a été dressé.

II. ORDRE DE MISSION POUR LE CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 30 septembre 2021 missionnant 3 élus pour l'accompagner au Congrès des Maires à Paris du 16 novembre au 18 novembre 2021.

Suite aux observations de la trésorerie, cette délibération doit être complétée avec le nom des élus l'accompagnant ainsi que les modalités de remboursement des frais engagés. Seuls 2 élus peuvent se rendre disponibles pour l'accompagner Messieurs Pascal BOUVIER et Roland PARAVY.

Il propose au Conseil Municipal :

- de le missionner pour se rendre à ce Congrès accompagné par Messieurs Pascal BOUVIER et Roland PARAVY.
- de décider de la prise en charge par la Commune sur la base des frais réels : des frais d'inscription, de transport, d'hébergement.
- de rembourser à Monsieur Roland PARAVY l'intégralité des frais de billets SNCF pour les 3 participants au Congrès, celui-ci ayant réservé l'intégralité des billets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MISSIONNE** Monsieur Christophe PIERRETON, accompagné de Messieurs Pascal BOUVIER et Roland PARAVY pour se rendre au Congrès des Maires 2021.

- **DECIDE** de la prise en charge par la Commune des frais d'inscription, de transport et d'hébergement.
- **DECIDE** de rembourser à Monsieur Roland PARAVY l'intégralité des frais de billets SNCF pour les 3 participants au Congrès.

III. CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION « CUI »

Madame Catherine DEBAISIEUX, Conseillère Municipale Déléguée, informe l'assemblée du dispositif « contrat unique d'insertion » mis en place pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Ces contrats uniques d'insertion prennent la forme de PEC (parcours emploi compétence), notamment pour les collectivités territoriales.

La Commune de Barby peut décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider une personne ayant des difficultés à s'insérer dans le monde du travail.

Un PEC pourrait être créé au sein de la Commune pour exercer les fonctions de chargé de projets au sein de la direction des services techniques à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 9 mois à compter du 1er novembre 2021, renouvelable dans la limite d'une durée totale maximale de 18 mois. Le coût pour la collectivité en serait fortement réduit compte tenu de l'aide financière de l'Etat égale à 65 % de la rémunération brute correspondant au SMIC pour les 30 premières heures ainsi que l'exonération d'une part importante des charges patronales.

Madame Catherine DEBAISIEUX propose à l'assemblée la création d'un « PEC » pour exercer ces fonctions à temps complet pour une durée de 9 mois renouvelable sur une durée maximale totale de 18 mois.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame Catherine DEBAISIEUX, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de la création d'un PEC pour exercer les fonctions de chargé de projets au sein de la direction des services techniques à temps complet pour une durée de 9 mois renouvelable sur une durée maximale totale de 18 mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat, à procéder aux formalités de recrutement de la personne à accueillir dans le cadre du PEC et à signer ledit contrat.
- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

IV. RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE GRAND CHAMBERY

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2020 de Grand Chambéry disponible en version numérique sur le site de l'Agglomération.

Il rappelle qu'une réunion d'information en webinaire a déjà eu lieu à destination des conseillers municipaux le 6 septembre.

Concernant les déchets, il rappelle que Grand Chambéry organise la collecte des déchets des particuliers et des déchets des professionnels assimilables aux ordures ménagères. En 2020, 34 tonnes de déchets ménagers ont été traités, 5 340 tonnes de recyclables et près de 4 500 tonnes de verre.

Des diagrammes représentant les flux des déchets par catégories et par années sont consultables. Il apparaît également que les erreurs de tri ont tendance à augmenter.

Concernant l'eau et l'assainissement, le service compte près de 75 000 abonnés. Un film sur le cycle de l'eau peut être visionné. Un certain nombre de travaux ont été réalisés sur les

réseaux d'eau potable sur un linéaire de 9,75 kms de réseaux pour un coût de plus de 4,663 millions d'euros.

En matière de développement durable et de transition énergétique, la stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry s'appuie sur 2 démarches : le Plan Climat Air Energie Territorial et le label Cit'ergie. Elle répond à 5 enjeux prioritaires :

- Une diminution des consommations énergétiques,
- Une augmentation des productions d'énergies renouvelables,
- Une réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Une amélioration de la qualité de l'air,
- La définition du potentiel de séquestration de carbone.

Un film détaille les objectifs de la stratégie Climat Air Energie de Grand Chambéry.

Concernant le secteur mobilités, le réseau Synchro Bus a connu une chute de sa fréquentation de 40 000 à 1 000 voyageurs par jour pendant le 1^{er} confinement, avec une perte de recettes de plus de 2 millions d'euros.

Monsieur le Maire rappelle que le prix facturé à l'utilisateur ne représente que 20 % du coût du service.

791 primes de 500 euros financées à 50 % par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'acquisition de VAE (vélos à assistance électrique) ont été versées.

Des compteurs vélos sont déployés sur l'Agglomération depuis 2006 pour l'enregistrement des flux, 11 à ce jour.

Concernant les grands équipements, la piscine aqualudique du stade a été inaugurée le 14 février 2020. La piscine de Buisson Rond a été fermée pour travaux de réhabilitation le 13 février 2020.

Un nouveau hall d'exposition a été construit au parc événementiel.

Dans le cadre de la politique de la ville, 3 Barbysiens ont été primés dans le dispositif Citélab pour des projets innovants de création d'entreprises.

V. RAPPORT ANNUEL POLITIQUE DE LA VILLE 2020

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 3 septembre 2015 impose aux établissements publics de coopération intercommunale et aux communes signataires des contrats de ville de rédiger un rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique de la ville.

La Commune comprend 2 quartiers en veille active dans le cadre de la politique de la ville : Les Epinettes (63 logements et 180 logements au foyer) et le Clos Gaillard (493 logements).

Le rapport présente :

- les principales orientations du contrat de ville,
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs définis dans le contrat,
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2020 par Grand Chambéry et les communes,
- les perspectives d'évolution pour 2021.

Monsieur le Maire évoque la dégradation de la situation dans les quartiers en veille active suite au Covid et présente les principaux faits marquants de 2015 à 2020.

La Commune a bénéficié de 3 aides à l'investissement dans le cadre des fonds de concours de 2015 à 2020 :

- 85 000 euros pour la réhabilitation des espaces communs de la résidence « La Monférine »,
- 5 155 euros pour l'adaptation du bâtiment et l'amélioration des équipements et des espaces extérieurs des jardins ouvriers,
- 100 000 euros pour le réaménagement des espaces extérieurs du Clos Gaillard.

Il cite également les différents dispositifs portés dans le cadre du contrat de ville : le ciné plein air ; les correspondants de nuit ; les ateliers numériques ; les ateliers sociolinguistiques ; les chantiers éducatifs.

VI. RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DU SICSAL

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2020 du SICSAL (Syndicat Intercommunal du Canton de Saint-Alban-Leysse).

Il rappelle que le SICSAL emploie 14 agents permanents et intervient dans 8 champs de compétences, sachant que les 2 dernières n'ont pas été actionnées en 2020 :

- Création, organisation et gestion des activités d'animation enfance et jeunesse de 3 à 25 ans sur le temps extrascolaire et le mercredi en temps périscolaire,
- Relais assistantes maternelles,
- Assistance et accueil des personnes âgées,
- Développement, accompagnement et mise en œuvre des politiques enfance-jeunesse impulsées dans le cadre de contrats partenariaux (contrat enfance-jeunesse, contrats territoriaux...),
- Centres médicaux-sociaux,
- Ecole de musique intercommunale,
- Actions intercommunales en faveur des activités physiques et sportives,
- Concours cantonaux à des actions nationales de solidarité et de coopération décentralisée,
- Actions intercommunales en faveur du patrimoine rural.

Il présente les résultats financiers par compétences et le détail des subventions versées aux 3 associations de portée intercommunale : 81 000 euros pour l'école de musique, 40 000 euros pour le football club du Nivolet, 20 000 euros pour le Val de Leysse Handball.

La contribution de la commune pour 2020 s'est élevée à 98 480 euros.

Il informe le Conseil du nombre de naissances recensées en 2020 sur Barby : 40 mais avec en parallèle, une chute du nombre d'assistantes maternelles induisant une réelle problématique sur les modes de garde des jeunes enfants. Ce constat a conduit à la modification des statuts du SICSAL afin de recruter une coordinatrice petite enfance.

VII. MODIFICATION DES STATUTS DU SICSAL

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. Le Président du SICSAL en date du 5 octobre 2021 informant la commune que le SICSAL a été amené à procéder à une modification de ses statuts afin d'y ajouter les compétences suivantes :

- coordination des actions communales menées dans le domaine de la petite enfance (0-5 ans),
- service de médiation et de conseil numérique.

Monsieur le Maire précise que par délibération du 21 septembre 2021, le conseil syndical du SICSAL a approuvé la modification des statuts.

Les conseils municipaux des communes membres disposent dès lors d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, leur avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la proposition du SICSAL et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5211-20,

Vu les arrêtés préfectoraux du 31 mai 2002, 19 janvier 2017, 11 juillet 2014, 5 février 2020 et du 24 mars 2021 portant création et modification des statuts du syndicat,

Vu la délibération du conseil syndical du SICSAL en date du 21 septembre 2021,

Considérant la nécessité de modifier les statuts afin d'inclure dans le champ des compétences du syndicat la coordination intercommunale dans le domaine de la petite enfance et un service intercommunal de médiation numérique,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'ajout aux statuts du syndicat des compétences suivantes :

Coordination des actions communales menées dans le domaine de la petite enfance (0-5 ans),

Service de médiation et de conseil numérique.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération :
à M. Le Préfet,
à M. Le Président du SICAL.

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE LA SAVOIE - RENOVATION ET EXTENSION DE LA CRECHE PARENTALE « LES PETITS MICKEYS »

Madame Françoise MERLE, Adjointe déléguée à l'Enfance, présente à l'assemblée, le projet de rénovation-extension de la crèche « Les Petits Mickey's » gérée par une association parentale.

Ce projet, dont les travaux et honoraires sont estimés à 647 908,00 euros HT, permettra d'augmenter le nombre d'enfants accueillis à 23 berceaux, de déplacer l'entrée réservée aux parents, de rénover les 228 m² de surface existante et de créer une extension côté jardin de 78 m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Vu le projet de rénovation et extension de la crèche parentale « Les Petits Mickey's » dont le coût est estimé à 647 908,00 € HT,
- Considérant que ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Savoie,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le projet de rénovation et d'extension de la crèche dont le coût est estimé à 647 908,00 € HT.
- **DE SOLLICITER** la Caisse d'allocation Familiales de la Savoie pour l'obtention d'une subvention la plus élevée possible pour ces travaux.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au règlement, seront prélevés au budget de la Commune.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire ou un adjoint le suppléant à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.

IX. ETUDE D'URBANISME PRE-OPERATIONNELLE SECTEUR CENTRE BOURG 2 – DEMANDE DE SUBVENTION ET CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE GRAND CHAMBERY ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Conseil Communautaire de Grand Chambéry du 17 décembre 2020 décidant de positionner Grand Chambéry en assistance auprès des communes, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLUi HD, notamment, en proposant une aide financière et une prestation de services à titre gratuit aux communes, aide sur leur stratégie et sur le montage de leurs projets urbains. Ce montage associe plusieurs compétences de Grand Chambéry pour offrir une prestation complète aux communes jusqu'à la phase opérationnelle.

Suite à l'appel à projets de Grand Chambéry lancé en janvier 2021 auquel la Commune a répondu, le Comité de Pilotage Aménagement du 5 mars 2021 a déterminé les dossiers éligibles à l'accompagnement technique de Grand Chambéry, dont le dossier « centre bourg 2 » de la commune de Barby.

La commune peut ainsi prétendre à une subvention de Grand Chambéry destinée à financer l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle d'un montant de 50 400 euros HT à hauteur de 10 % de ce coût, soit une subvention d'un montant de 5 040,00 euros.

D'autre part, les modalités de programmation, d'exécution et de financement de prestations de services réalisées par Grand Chambéry au profit de Barby dans le cadre de cette étude d'urbanisme pré-opérationnelle, doivent être fixées dans le cadre d'une convention à intervenir entre Grand Chambéry et la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès de Grand Chambéry à hauteur de 5 040,00 euros, d'approuver les termes de la convention susvisée et de l'autoriser à la signer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de Grand Chambéry le versement d'une subvention d'un montant de 5 040,00 euros pour l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle, secteur centre bourg 2.
- **APPROUVE** les termes de la convention de prestations de services entre la Commune de Barby et Grand Chambéry pour l'étude d'urbanisme pré-opérationnelle, secteur centre bourg 2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

X. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUELABLE POUR LA MAIRIE

Madame Libérata CORTESE, Adjointe au Maire en charge des Finances, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation d'étude de faisabilité pour la production d'énergie solaire photovoltaïque sur le toit de la Mairie, la Commune de Barby (73) peut solliciter Grand Chambéry pour obtenir une aide financière dans le cadre du fond de soutien approuvé par le Conseil communautaire du 13 Juillet 2021.

Elle propose à l'Assemblée de déposer une demande à ce titre auprès de Grand Chambéry.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vu la délibération N° 117-21C de Grand Chambéry pour le fond de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable approuvé par le Conseil communautaire du 13 Juillet 2021,
- Vu le devis d'EEPOS d'un montant de 5 256.00 € HT,
- Considérant que cette dépense est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'agglomération de Grand Chambéry,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le devis d'EEPOS de 5 256.00 € HT.
- **DE SOLLICITER** l'agglomération de Grand Chambéry pour l'obtention d'une subvention à 50 % du coût HT.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au règlement, seront prélevés au budget de la Commune.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire ou un adjoint le suppléant à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.

XI. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DE PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE POUR LE CENTRE DES LOISIRS DES MOUETTES

Madame Libérata CORTESE, Adjointe au Maire en charge des Finances, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation d'étude de faisabilité pour la production d'énergie solaire photovoltaïque sur le toit du futur préau du centre des loisirs des Mouettes, la commune de Barby (73) peut solliciter Grand Chambéry pour obtenir une aide financière dans le cadre du fond de soutien approuvé par le Conseil communautaire du 13 Juillet 2021.

Elle propose à l'Assemblée de déposer une demande à ce titre auprès de Grand Chambéry.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu la délibération N° 117-21C de Grand Chambéry pour le fond de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable approuvé par le Conseil communautaire du 13 Juillet 2021,
- Vu le devis d'EEPOS d'un montant de 2 336.00 € H T,
- Considérant que cette dépense est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'agglomération de Grand Chambéry,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le devis d'EEPOS de 2 336.00 € HT.
- **DE SOLLICITER** l'agglomération de Grand Chambéry pour l'obtention d'une subvention à 50% du coût HT.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au règlement, seront prélevés au budget de la Commune.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire ou un adjoint le suppléant à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat, à procéder aux formalités de recrutement de la personne à accueillir dans le cadre du PEC et à signer ledit contrat.
- **DECIDE D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

XII. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES ETUDES DE PRODUCTION D'ENERGIE RENEUVELABLE POUR LE GYMNASE

Madame Libérata CORTESE, Adjointe au Maire en charge des finances, informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation d'étude de faisabilité pour la production d'énergie solaire photovoltaïque sur le toit du gymnase, la commune de Barby (73) peut solliciter Grand Chambéry pour obtenir une aide financière dans le cadre du fond de soutien approuvé par le Conseil communautaire du 13 Juillet 2021.

Elle propose à l'Assemblée de déposer une demande à ce titre auprès de Grand Chambéry.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Vu la délibération N° 117-21C de Grand Chambéry pour le fond de soutien pour les études de rénovation énergétique et de production d'énergie renouvelable approuvé par le Conseil communautaire du 13 Juillet 2021,
- Vu le devis d'EEPOS d'un montant de 5 986.00 € HT,

- Considérant que cette dépense est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'agglomération de Grand Chambéry,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le devis d'EEPOS de 5 986.00 € HT.
- **DE SOLLICITER** l'agglomération de Grand Chambéry pour l'obtention d'une subvention à 50 % du coût HT.
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires au règlement, seront prélevés au budget de la Commune.
- **DE MANDATER** Monsieur le Maire ou un adjoint le suppléant à faire toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents correspondants.

XIII. LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° ARRETE	Arrêté décidant de retenir	Objet	Date	Prix HT
159/2021	LACOSTE	Achat de mobilier, jeux, vêtements pour l'école maternelle	06/07/21	180,03 €
160/2021	AXIALIS	Achat de marquage au sol et panneaux routiers	06/07/21	210,00 €
161/2021	LOC NACELLE	Location d'une nacelle à la journée	06/07/21	382,27 €
162/2021	VITRERIE SAVOYARDE	Réparation suite bris de glace au Clos Gaillard des 4 Saisons	06/07/21	827,00 €
164/2021	TECHER PATRICK	Démolition massifs et panneaux détériorés à changer	08/07/21	832,38 €
165/2021	EURL GARAGE SICLARI	Réparation véhicule CF 281 AS	12/07/21	453,54 €
166/2021	ALPES CONTROLES	Mission de coordination Sécurité Protection de la Santé - Réhabilitation du Presbytère et de la salle de la Source	12/07/21	3 950,00 €
167/2021	ALPES CONTROLES	Mission de contrôle technique pour la rénovation et extension de la Crèche Les Petits Mickeys	12/07/21	3 960,00 €
168/2021	MOLLARD DELTOUR	Avenant au marché de travaux : rénovation des façades de l'église	24/09/21	2 117.83 €

XIV. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la modification des adresses mails des élus et des agents grâce à l'acquisition « d'échange 360 » qui permettra également un travail collaboratif.
- Centre bourg II : Le Maire rend compte à l'assemblée de la teneur de la réunion du groupe de travail de concertation du 19 octobre et notamment de la synthèse de la balade urbaine du 9 octobre dont les 2 scénarios proposés par le cabinet d'étude Atelier 2 ont servi de base. Les élus intéressés sont invités à participer à cette concertation.
- Conteneurisation : Le Maire informe l'assemblée du projet de Grand Chambéry de changer l'ensemble des conteneurs de la commune l'année prochaine. Le nombre d'aires au Clos Gaillard devrait passer de 10 à 4, de capacités plus importantes. Une réunion de concertation s'est tenue le 12 octobre.

- Une réunion publique pour présenter le projet de voirie de la nouvelle entrée de ville s'est tenue le 5 octobre avec une consultation d'entreprises envisagée en novembre 2021 pour une finalisation des travaux en juin 2022.

BARBY, le 28 octobre 2021

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance,

Christophe PIERRETON

Grégory BORRIONE